

Séance du 28 juin 2024

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
23

L'an deux mil vingt quatre et le 28 juin à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond
GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation
24/06/2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT
Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda,
LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaele, DOYER Régis, STIEVENART
Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, DECLERCQ Caroline, CAYEZ
Marc, FLAUDER Sebastien, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Date d'affichage :
21/06/2024

Absents, excusés : VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, BAR Jean-François,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FONTAINE Marc,

Délibération N°
2024-25

Avaient donné pouvoir : VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, BAR Jean-François,
DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, FEVRIER Annick, FONTAINE Marc,

Objet de la
délibération :

Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 26
septembre 2023, la CABBALR a signé le contrat de territoire Lecture avec la DRAC
(Direction régionale des affaires culturelles) Hauts de France et le Département du Pas-de-
-Calais pour la période 2024/2026.

Adhésion au réseau
de lecture public de
la CABBALR

Dans ce contrat, la CABBALR s'engage à accompagner la coopération et la coordination
des bibliothèques des 100 communes de son territoire. Le développement d'un outil
commun vise également à soutenir la montée en qualité de l'offre existante. Les
communes adhérentes, de leur côté, s'engagent à offrir un accès gratuit de leur
bibliothèque et à participer au travail, entre bibliothèques partenaires, autour de projets
communs.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Monsieur le Maire ajoute que cette participation pourrait permettre à la commune
d'obtenir des subventions (en fonctionnement et en investissement). Il propose aux
membres du conseil de participer au réseau de lecture publique de la CABBALR.

Et publication le

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité
et décide :**

05/07/2024

- ◆ Décide de participer au réseau de lecture publique de la CABBALR,
- ◆ Décide la gratuité des adhésions à la bibliothèque municipale,
- ◆ Demande à Monsieur le Sous-préfet de bien vouloir ratifier la présente
délibération,
- ◆ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par
saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif
de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE 12 JUL. 2024

